

# DCC3501 – Droit des obligations

M<sup>e</sup> Abdou Thiaw, LL. D.

Automne 2023

## Description du cours

Il s'agit d'une théorie générale sur les obligations juridiques en droit civil (les obligations civiles). Ainsi, après clarification de la notion d'obligation civile, le cours en aborde les sources et l'extinction, l'exécution ainsi que les droits et recours judiciaires en cas d'inexécution.

Quant aux sources de l'obligation civile, le cours aborde en particulier le contrat, le quasi-contrat ainsi que la responsabilité civile. Le contrat est abordé plus amplement, à travers notamment ses classifications, ses conditions de formation, ses modalités, ses effets et son interprétation. Certains contrats nommés (vente, donation, mandat, cautionnement, prêt, etc.) font l'objet de développements spécifiques.

Les principaux mécanismes d'exécution de l'obligation civile sont par la suite abordés, notamment le paiement (pur et simple, par offres réelles et consignations, par compensation, avec subrogation), la cession de créance, la délégation, la novation, la remise ou la confusion. La prescription extinctive est également abordée.

Finalement, les droits et recours judiciaires du créancier en cas d'inexécution de l'obligation civile sont abordés, notamment les mesures conservatoires (action oblique, action paulienne, action en déclaration de simulation), le droit de rétention, l'exécution en nature, la résolution, la résiliation, la réduction de l'obligation corrélative ainsi que les dommages-intérêts qui peuvent être éclairés par la présence d'une clause pénale.

## Objectif du cours

Le droit des obligations civiles peut être considéré comme la matière essentielle en droit civil puisque l'obligation juridique cristallise les rapports au sein de la société et elle constitue l'essence du pouvoir d'intervention judiciaire. Ainsi, le cours vise à outiller l'étudiant pour qu'il dispose des bases solides en cette matière, lesquelles lui permettraient de traiter l'essentiel des questions liées à l'apparition d'une obligation civile, à son exécution, à son inexécution et à son extinction.

## Méthode d'enseignement

L'enseignement est donné sous forme de cours magistral, avec discussions. Il y a deux périodes pour chaque séance de cours, entre lesquelles une pause de vingt minutes est prévue : la première de 16 h à 17 h 20 et la seconde de 17 h 40 à 19 h.

Afin de faciliter la vision d'ensemble du cours, quelques supports écrits sont mis à la disposition des étudiants (un résumé du cours, un plan et un schéma du cours, notamment).

## Méthode d'évaluation

Les évaluations sont composées d'un examen de mi-session (comptant pour 40% de la note finale) et d'un examen final (comptant pour les 60% restants). Elles se font à livres ouverts, en présentiel et en écrit. Lors des évaluations et sauf dérogation expresse, l'usage de matériel informatique ou électronique n'est pas permis.

## Principaux instruments de travail

*Code civil du Québec, RLRQ c. CCQ-1991*

*Loi sur la protection du consommateur, RLRQ c. P-40.1*

Ouvrage de droit québécois des obligations (facultatif, à préciser)